

**Vingt-septième réunion du Conseil d'administration
Genève (Suisse), les 13 et 14 septembre 2012**

**GF/B27/4
Décision du Conseil d'administration**

OPTIONS POUR UN NOUVEAU MODÈLE DE FINANCEMENT

Objet : Le présent document a pour objet de communiquer au Conseil d'administration des informations actuelles concernant les travaux menés à ce jour en matière de conception d'un nouveau modèle de financement et de l'aider à prendre des décisions dans certains domaines.

PREMIÈRE PARTIE : INTRODUCTION

- 1.1 Le présent document présente à l'examen du Conseil d'administration plusieurs options pour le nouveau modèle de financement du Fonds mondial, conçu comme un élément fondamental de la mise en œuvre de la *Stratégie pour la période 2012-2016* de l'organisation.
- 1.2 Le document s'articule autour de sept parties :

Première partie : Introduction

Deuxième partie : Vue d'ensemble et conception du nouveau modèle de financement

Troisième partie : Domaines d'accord du Conseil d'administration

Quatrième partie : Domaines ouverts à la discussion

Cinquième partie : Options pour le nouveau modèle de financement

Sixième partie : Autres options

Septième partie : Point de vue du Secrétariat

DEUXIÈME PARTIE : VUE D'ENSEMBLE ET CONCEPTION DU NOUVEAU MODÈLE DE FINANCEMENT

- 2.1 En novembre 2011, le Conseil d'administration a adopté une nouvelle stratégie portant sur quatre ans, pour la période 2012-2016, qui prévoyait de s'appuyer sur dix années d'expérience de l'établissement de subventions pour créer une nouvelle manière audacieuse d'investir le portefeuille de l'organisation. Les maîtres d'œuvre et les partenaires ont été largement consultés, ce qui a permis de démontrer qu'un tel changement était nécessaire dans le cadre de la réforme plus vaste engagée avec le Plan de transformation consolidé qui découlait de la stratégie. En septembre 2012, le Conseil d'administration aura la possibilité de répondre aux demandes des bénéficiaires en faveur d'une solution plus souple et plus stratégique pour que l'organisation gère l'établissement de ses subventions.
- 2.2 Cela fait quatre mois que le Comité de la stratégie, des investissements et de l'impact s'efforce d'appuyer la mise en place d'un nouveau modèle de financement, tel qu'imaginé dans la *Stratégie du Fonds mondial pour la période 2012-2016*, et conformément aux décisions ultérieures du Conseil d'administration qui demandait à ce que diligence soit faite dans ce domaine.
- 2.3 Le Comité a centré ses efforts sur l'examen d'une série d'options au regard d'un ensemble de principes :
 - a. Cohérence par rapport à la *Stratégie – Investir pour l'impact* ;
 - b. Meilleur alignement sur les calendriers, le contexte et les priorités des pays ;
 - c. Centrage sur les pays les plus touchés par les maladies et les moins à même de payer, tout en conservant le côté mondial du portefeuille ;
 - d. Simplicité aussi bien pour les maîtres d'œuvre que pour le Fonds mondial ;
 - e. Procédures et niveaux de financement prévisibles, comme le prévoient les accords internationaux de Paris, d'Accra et de Busan ; et
 - f. Capacité d'attirer tout le spectre de la demande et de récompenser l'ambition.

2.4 À sa dernière réunion, le Comité a pu dégager un accord pour le Conseil d'administration autour de plusieurs éléments d'un nouveau modèle d'investissement, tout en recensant d'autres points qui restent ouverts à la discussion et pour lesquels il serait utile que le Conseil d'administration donne son avis. En conséquence, le présent rapport présenté par le Comité de la stratégie, des investissements et de l'impact au Conseil d'administration entend mettre en relief ces points d'accord et, pour les domaines ouverts à la discussion, proposer quelques options découlant de celles que le Secrétariat avait présentées à l'origine au Comité (voir document GF/SIIC 04/02). Ce document ne vise pas à clore le débat, mais plutôt à permettre au Conseil d'administration de profiter des travaux menés par le Comité et de s'en inspirer.

TROISIÈME PARTIE : DOMAINES D'ACCORD DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.5 Le Comité de la stratégie, des investissements et de l'impact a abordé les éléments ci-après d'un nouveau modèle de financement pour lesquels un large accord ou un consensus s'est dégagé.

2.6 Le Comité est convenu que le nouveau modèle d'investissement devrait comporter trois grandes étapes, comme exposé à la figure 1.

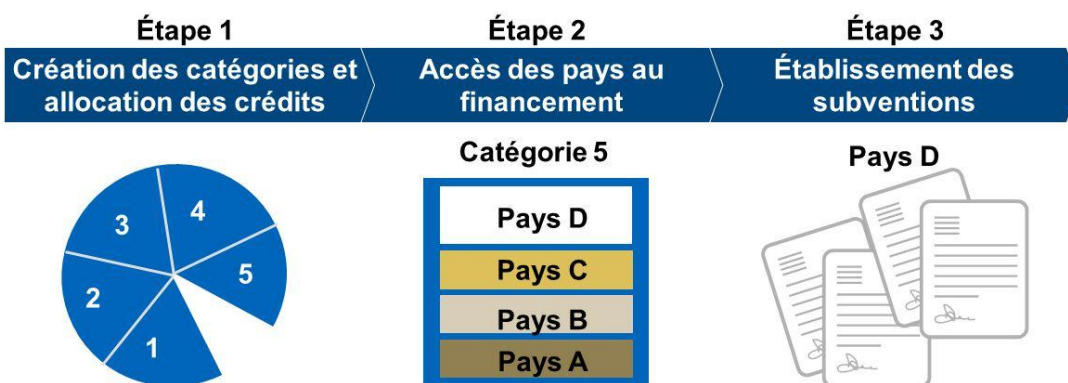


Figure 1 : Principales étapes d'un nouveau modèle de financement

Allocation des ressources par le Conseil d'administration

2.7 Un accord général s'est dégagé au sein du Comité à propos d'un processus ordinaire en vertu duquel le Conseil d'administration allouerait des ressources pour une période donnée, en passant par les étapes ci-après :

1. Allocation initiale par maladie

- a. La première étape dans la répartition des financements consisterait à ventiler les ressources entre les trois maladies :
 - Pour commencer, la répartition se fonderait sur les niveaux d'investissements précédents pour chacune des maladies dans le portefeuille du Fonds mondial.
 - Cette ventilation ne serait que provisoire et nécessaire pour la mise en place du nouveau modèle de financement.

- Le Secrétariat élaborerait un modèle d'allocation par maladie davantage axé sur la demande, à mettre en œuvre en l'espace d'un an (sous réserve de l'approbation du Comité de la stratégie, des investissements et de l'impact et du Conseil d'administration).

2. Attribution aux groupes – ou « catégories » – de pays

- a. Le Conseil d'administration allouerait les ressources en répartissant les financements entre des catégories de pays.
- b. Ces catégories de pays serviraient à :
 - permettre un investissement plus stratégique des ressources pour renforcer les résultats obtenus et centrer l'action là où le besoin se fait le plus sentir ;
 - rendre les financements prévisibles pour des groupes de pays ; et
 - garantir une certaine souplesse quant à l'affectation des fonds à l'intérieur d'une catégorie.
 - La composition de ces catégories dépendrait de décisions relatives à d'autres aspects du nouveau modèle d'investissement.

3. Deuxième allocation fondée, au minimum, sur la charge de morbidité et la « capacité de paiement »

- a. À l'issue de l'allocation initiale par maladie, une deuxième allocation aurait lieu, probablement à l'aide d'une formule fondée, au minimum, sur des mesures de la charge de morbidité et de la « capacité de paiement » (le niveau de revenu). Cette formule pourrait par exemple intégrer, entre autres facteurs, la « volonté de payer » (l'engagement des ressources du pays).
- b. Les mesures de la charge de morbidité s'appuieraient en grande partie sur celles qui servent actuellement aux critères d'admissibilité et d'établissement des priorités que le Conseil d'administration a adoptés pour la série 11, mais elles pourraient être améliorées en concertation avec les partenaires techniques :
 - i. La mesure de la « capacité de paiement » se fonderait probablement sur le revenu national brut par habitant.
 - ii. Il faudrait que la méthodologie retenue englobe des mesures destinées à éviter de pénaliser des pays qui viennent d'afficher des progrès en matière de charge de morbidité et de mortalité.
- c. Cette deuxième allocation aboutirait à une répartition des ressources à chacune des catégories.

4. Allocation à une filière destinée aux populations les plus exposées

- a. Un mécanisme permanent de financement à l'intention des populations les plus exposées au sein des différentes catégories devrait cibler les épidémies concentrées, en particulier pour le VIH et la tuberculose dans les régions susceptibles de perdre leur financement du fait des nouveaux critères de charge de morbidité et de capacité de paiement.
- b. Alors que la précédente filière de financement destinée aux populations les plus exposées approuvée par le Conseil d'administration était limitée à des subventions de 5 millions de dollars US au maximum sur deux ans, indépendamment de la taille du

- pays et de ses besoins, une nouvelle filière de ce genre pourrait prévoir des montants maximaux de subventions adaptés à la population, de sorte que les pays les plus peuplés auraient un plafond plus élevé.
- c. Il est également important de financer les populations les plus exposées dans le cadre d'épidémies généralisées et la nouvelle procédure de candidature itérative offre au Fonds mondial et à ses partenaires techniques une excellente occasion d'aider à faire en sorte que les stratégies nationales tiennent compte de ces groupes.

5. Prévoir des initiatives spéciales d'investissements stratégiques

- a. Le Conseil d'administration pourrait également envisager d'allouer des ressources en dehors des catégories de pays, au profit de programmes, d'activités et d'investissements stratégiques qui ne seraient pas suffisamment pris en considération au travers de la répartition en catégories.
- b. Le montant concerné devrait représenter un faible pourcentage du financement global de l'organisation, puisque la plupart des ressources (90 pour cent au minimum) devrait aller aux catégories.
- c. Le Conseil d'administration n'élaborerait aucune liste prescrivant les utilisations spécifiquement admissibles de cet argent, mais il faudrait que chaque initiative spéciale démontre que l'allocation en catégories ne pouvait pas couvrir comme il se devait l'objectif escompté.

QUATRIÈME PARTIE : DOMAINES OUVERTS À LA DISCUSSION

- 4.1 Outre les éléments pour lesquels un accord ferme s'est dégagé au sein du Comité, d'autres questions restent en suspens.
- 4.2 L'un des principaux points du débat a été de savoir quand – voire, si – le Secrétariat devait fournir aux pays candidats une indication de leur niveau de financement potentiel avant qu'ils soient prêts à entamer la phase d'établissement des subventions. Quoi qu'il en soit, cela devrait se faire le plus tard possible dans la procédure, de manière à communiquer un niveau de financement définitif :
 - a. Certaines circonscriptions se sont profondément inquiétées du fait que communiquer un chiffre « trop tôt » dans la procédure pourrait pousser les candidats à restreindre la taille et le champ d'application de leurs propositions afin de les faire correspondre à ce chiffre, de sorte que le Fonds mondial et les autres donateurs ne pourraient pas prendre la pleine mesure de ce dont les pays ont besoin pour financer une riposte complète à ces trois maladies (et pour faire face aux problèmes liés aux systèmes de santé et communautaires).
 - b. D'autres s'inquiètent des difficultés techniques que supposerait la communication précoce d'un chiffre, car il pourrait y avoir un écart important entre l'application d'une formule et le résultat d'une évaluation qualitative plus approfondie d'une proposition et de la négociation d'une subvention en résultant.
 - c. D'autre part, certaines circonscriptions étaient favorables à l'utilisation à l'avance de montants de financement au niveau des pays sur lesquels se fonderaient les discussions avec les candidats, de manière à réduire le nombre d'itérations nécessaires et, ainsi, à leur simplifier la procédure.
- 4.3 Afin d'étayer un débat sur ces questions, le présent rapport présenté par le Comité de la stratégie au Conseil d'administration prévoit plusieurs options :

- a. Chaque option est assortie d'une évaluation de ses points forts et de ses limites, notamment au regard des principes qui ont guidé le débat mené au sein du Comité à propos de la conception d'un nouveau modèle de financement.
- b. Bien que ces options ne puissent pas englober tous les écarts potentiels, elles entendent s'appuyer sur les discussions tenues au sein du Comité de la stratégie, des investissements et de l'impact. Si un accord se dégage autour d'une de ces options, l'élaboration du nouveau modèle de financement pourra se poursuivre, de sorte que le Conseil d'administration pourra en approuver les derniers détails à sa prochaine réunion, en novembre 2012.

CINQUIÈME PARTIE : OPTIONS POUR LE NOUVEAU MODÈLE DE FINANCEMENT

Éléments communs à l'ensemble des options possibles

- 5.1 L'ensemble des options présentent un certain nombre d'éléments communs, présentés à la figure 2. Ils ne seront décrits qu'une seule fois dans le présent document, de manière à éviter toute répétition dans la présentation des options.

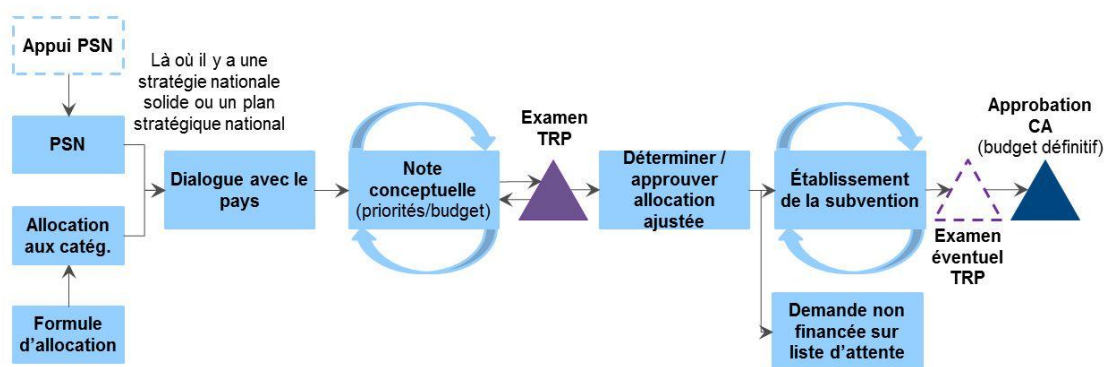


Figure 2 : éléments communs de l'accès à la procédure de financement

- 5.2 Un dialogue ouvert réside au cœur-même de tout nouveau modèle de financement. Idéalement, les candidats pourraient solliciter un financement du Fonds mondial au moment qui cadre le mieux avec leurs cycles nationaux de planification. Les candidats (le plus probablement, des instances de coordination nationale) engageraient alors un dialogue avec les parties prenantes et les partenaires concernés dans le pays, en bénéficiant d'une orientation de la part des équipes de pays du Secrétariat. À ce stade, ce dernier informerait les candidats du volume global de ressources disponibles pour la catégorie de pays à laquelle ils appartiennent.
- 5.3 Comme cela a été recommandé précédemment, les candidats présenteraient leurs propositions dans le cadre d'une procédure itérative en deux étapes qui débiterait par une **note conceptuelle**. Le Secrétariat concevrait une orientation destinée à aider les

candidats à élaborer leur demande¹. Les candidats fourniraient des renseignements sur la situation épidémiologique de leur pays (besoin), sur les crédits nécessaires et disponibles (budget), sur ce qu'ils souhaitent que le Fonds mondial paie (demande) et sur le déficit de financement qui subsisterait pour répondre pleinement à leurs besoins (déficit).

- a. La note conceptuelle solliciterait spécifiquement un appui dans le cadre d'une des trois maladies ou dans le domaine transversal du renforcement des systèmes de santé ou des systèmes communautaires. Les candidats pourraient soumettre des notes conceptuelles pour plus d'une maladie à la fois.
- b. Les candidats seraient encouragés à utiliser les ressources du Fonds mondial pour soutenir des ripostes complètes aux maladies, mais devraient pouvoir bénéficier d'une certaine souplesse quant à la répartition de l'argent entre les trois maladies.
- c. Idéalement, la note conceptuelle présenterait dans les grandes lignes une stratégie nationale, y compris les éléments ci-après :
 - i. Besoin : Données épidémiologiques, y compris les chiffres absolus et les tendances pour les maladies, les niveaux actuels et ciblés de couverture pour les traitements, la prévention et la prise en charge ;
 - ii. Budget : Coût pour parvenir aux niveaux de couverture ciblés et sources de financements pour les couvrir (bailleurs de fonds dans le pays, autres donateurs et appui actuel du Fonds mondial) ;
 - iii. Demande : Coûts pour lesquels le candidat demande un appui supplémentaire du Fonds mondial ; et
 - iv. Déficit : Coûts supplémentaires pour lesquels il n'existe aucune source de financement actuelle.
- d. Il faudrait que la note conceptuelle soit aussi concise et simple que possible, mais également qu'elle fournisse suffisamment de renseignements pour permettre un examen préliminaire.
- e. En s'appuyant sur les plans stratégiques, les cadres d'investissement et les autres outils disponibles à l'échelle nationale, les candidats établiraient les priorités en matière de demande et indiqueraient différents niveaux de priorité en corrélation avec des scénarios budgétaires.
- f. Un dialogue serait engagé entre le Secrétariat et les candidats afin d'éclaircir certains renseignements ou de régler des problèmes liés aux aspects techniques, aux dispositions de mise en œuvre, aux co-investissements, etc. L'objectif serait de convenir de la direction à suivre avant que le candidat passe à la phase d'établissement de la subvention. La durée de la période d'itération devrait être limitée pour les pays et le Fonds mondial.
- g. Toutefois, afin de préserver l'intégrité de cette procédure, le Secrétariat ne participera ni à la rédaction ni à la mise au point des propositions.
- h. Pour certaines des options envisagées, la note conceptuelle pourrait passer directement à la phase d'établissement de la subvention, tandis qu'il faudrait poursuivre les activités pour déterminer les niveaux de financement optimaux au regard des crédits disponibles et des propositions en cours.

5.4 Le Comité technique d'examen des propositions restera une pièce maîtresse de tout modèle de financement et participera à l'examen des notes conceptuelles (ainsi qu'aux

¹ Parmi les éléments possibles de cette orientation pourraient figurer des cadres d'investissement, des informations et des analyses portant sur les subventions en cours du Fonds mondial et des renseignements sur les normes minimales.

autres étapes de la procédure selon l'option envisagée). Le Comité technique examinera les notes conceptuelles pour en déterminer, entre autres, le bien-fondé technique, la mise en œuvre, la faisabilité et la pérennité.

- a. Pour un candidat, le résultat possible pourrait être : i) passage à la prochaine étape du processus d'établissement de la subvention ; ii) amendements, ajustements ou clarification de certains aspects ; ou iii) présentation d'une note conceptuelle complètement revue.
- 5.5 Une fois que le Comité technique d'examen des propositions aura examiné une note conceptuelle, on détermine le montant définitif de financement pour le pays, lequel peut être calculé de différentes façons, comme exposé plus loin (voir Sixième partie).
- 5.6 Dès lors que le niveau de financement est déterminé, le Secrétariat œuvrerait avec le candidat pour convertir la note conceptuelle en une subvention prête au décaissement. Avant de passer à l'approbation du Conseil d'administration, le Secrétariat solliciterait l'avis du Comité technique s'il s'avérait que la subvention diffère profondément de la note conceptuelle.
- 5.7 Le Conseil d'administration approuverait la subvention prête au décaissement.
- 5.8 Le Secrétariat placerait sur « liste d'attente » toute demande de qualité – selon examen et recommandation d'une note conceptuelle par le Comité technique – que le Fonds mondial ne pourrait pas financer dans l'immédiat. Le financement de la liste d'attente dépendrait de ressources supplémentaires provenant du Fonds mondial ou d'autres sources. Le Fonds mondial pourrait se servir de cette liste d'attente pour collecter des ressources supplémentaires, mais cela offrirait également la possibilité aux candidats et aux personnes qui appuient la demande de rechercher des moyens supplémentaires auprès d'autres bailleurs de fonds.

Principaux choix de répartition du financement à l'intérieur d'une catégorie de pays

- 5.9 Les principaux éléments pour lesquels aucun accord ne s'est dégagé jusqu'à présent sont les suivants :
- a. Convient-il d'employer un niveau de financement indicatif pour déterminer le montant des crédits qu'un candidat recevra du Fonds mondial, et quand le faire ?
 - b. Comment déterminer les allocations définitives de financement aux candidats, quand et qui doit le faire ?
 - c. Quelle doit être la participation du Comité technique d'examen des propositions ?

Option A : Communication précoce d'une fourchette de financement indicative

- 5.10 Dans cette option, au moment du dialogue avec le pays et avant la soumission d'une note conceptuelle, le Secrétariat communiquerait aux candidats une fourchette de financement indicative en se fondant sur la même méthodologie que celle utilisée pour répartir les crédits entre les différentes catégories, ajustée à la hausse ou à la baisse selon les critères qualitatifs décrits au paragraphe 5.13 (voir figure 3).

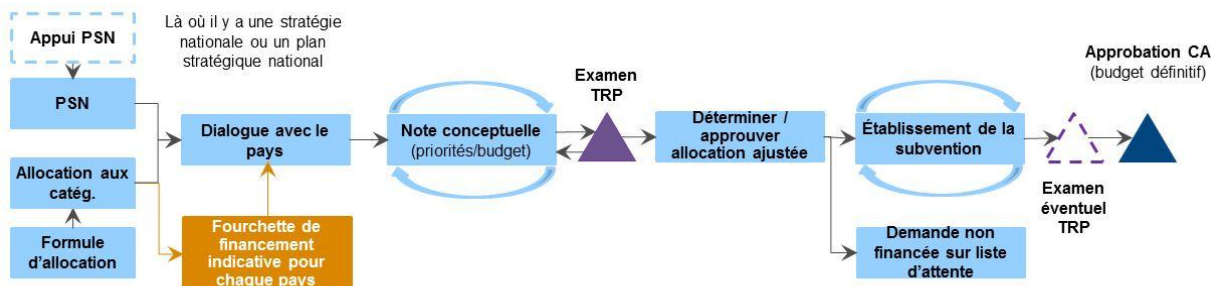


Figure 3 : Vue d'ensemble de l'option A (les ajouts par rapport aux éléments communs sont mis en évidence)

5.11 Dans ce modèle, les candidats seraient toujours tenus de soumettre leurs besoins, leur budget, leur demande et leur déficit (tels que définis ci-dessus). Plutôt qu'une liste d'interventions classées selon leur priorité, ils remettraient une note conceptuelle alignée sur la fourchette de financement indicative et mettraient également en évidence les interventions qu'ils mèneraient en plus si des crédits supplémentaires se dégagèrent.

Option B : Instauration d'une fourchette de financement indicative après soumission d'une note conceptuelle

5.12 Dans une démarche différente de celle décrite ci-avant, le Secrétariat ne fournirait à l'avance aucun renseignement concernant les niveaux de financement indicatifs. En revanche, ceux-ci seraient communiqués après la présentation d'une note conceptuelle, comme indiqué à la figure 4.

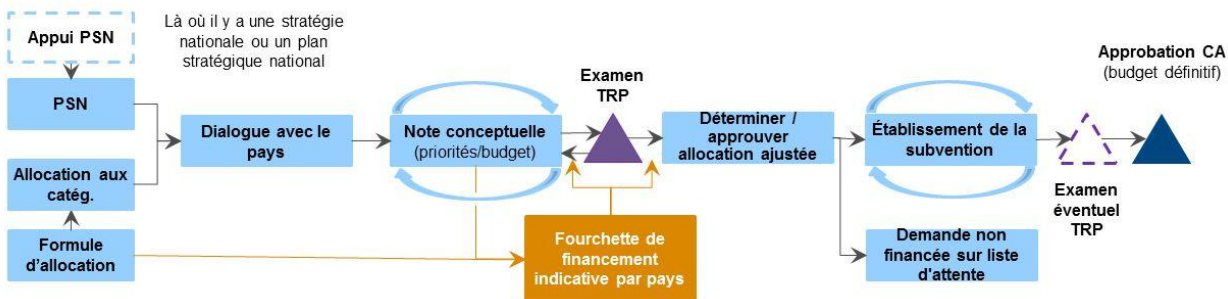


Figure 4 : Vue d'ensemble de l'option B (les ajouts par rapport aux éléments communs sont mis en évidence)

5.13 Une fois la note conceptuelle mise au point, le Secrétariat déterminerait fourchette de financement indicative en appliquant une série de critères qualitatifs abordés dans le cadre du dialogue avec le pays et de l'élaboration de la note conceptuelle. Il pourrait s'agir, par exemple :

- a. du contexte de financement actuel ;
- b. des engagements en cours du Fonds mondial et de ses obligations éthiques ;

- c. de la « volonté de payer » ;
- d. des résultats passés des subventions du Fonds mondial ; et
- e. de la capacité d'absorption et d'autres facteurs de risques.

5.14 La part d'un candidat dans l'allocation globale prévue pour une catégorie serait l'un des éléments pris en considération pour cette décision, mais le montant de financement indicatif pourrait s'en écarter notablement.

5.15 Il y a deux possibilités pour savoir quand et comment cette fourchette de financement indicative pourrait servir à établir les priorités dans la demande d'un candidat :

- a. Possibilité A : le Secrétariat communiquerait ce nombre au Comité technique d'examen des propositions qui en ferait l'un des facteurs de sa recommandation relative à une note conceptuelle ; ou
- b. Possibilité B : dans son examen, le Comité technique ne tiendrait compte d'aucun niveau de financement indicatif, mais appliquerait une démarche semblable à celle qui régissait le modèle des séries. La recommandation du Comité viendrait s'ajouter aux éléments servant à déterminer le niveau de financement pour chaque candidat. En cas de divergence majeure entre la recommandation du Comité technique et la note conceptuelle d'origine, le Comité devrait procéder à un nouvel examen.

Option C : Niveaux de financement fixés pour plusieurs candidatures

5.16 Dans une troisième option, les candidats remettraient leurs propositions en groupe selon des créneaux de financement fixés à l'avance, comme le décrit la figure 5.

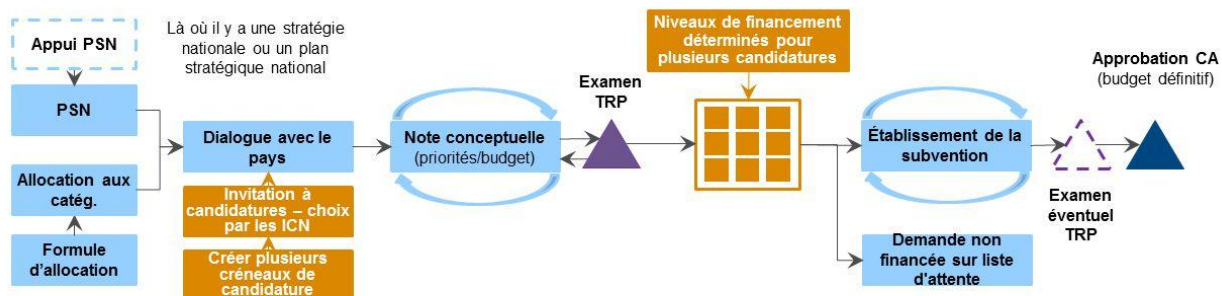


Figure 5: Vue d'ensemble de l'option C (les ajouts par rapport aux éléments communs sont mis en évidence)

5.17 Les candidats de chaque catégorie, sur invitation du Secrétariat, disposeraient de plusieurs créneaux assortis de dates de clôture fixées à l'avance pour soumettre leurs notes conceptuelles.

- a. Les candidats choisiraient le créneau au cours duquel ils souhaitent soumettre leurs notes conceptuelles, en fonction du calendrier et des stratégies nationales qui leur sont propres. Il faudrait une évaluation plus précise de la fréquence et du calendrier de ces créneaux.

- 5.18 Le Secrétariat répartirait ensuite les crédits entre les différents créneaux.
- 5.19 Le Comité technique d'examen des propositions examinerait simultanément toutes les notes conceptuelles soumises au cours de chaque créneau de candidature.
- 5.20 Le niveau de financement de chacune des notes conceptuelles soumises dans un créneau de candidature serait alors fixé en fonction de la valeur de ces notes et de leur comparaison, de manière à trouver la stratégie d'investissement optimale. Cette répartition des crédits entre les candidats pourrait être faite par le Secrétariat, le Comité technique ou un groupe semblable à celui qui s'occupe des reconductions au titre de la phase 2 (dirigé par le Secrétariat mais comptant sur des partenaires techniques et financiers).

Comparaison des différentes options

- 5.21 La figure 6, à la page suivante, donne une analyse succincte des avantages et des inconvénients des trois options.

	Option A	Option B	Option C
Cohérence par rapport à l'objectif d'investissement stratégique de la Stratégie 2012-2016	<ul style="list-style-type: none"> + La méthode d'allocation à des catégories cible les pays les plus touchés et les moins à même de payer + Le dialogue itératif vise à promouvoir des interventions à fort impact, à traiter les questions de droits de l'homme et de politiques générales, et à obtenir de meilleurs taux de réussite + Autorise un déploiement stratégique des ressources au niveau des catégories de pays 		
	<ul style="list-style-type: none"> + Souplesse d'ajustement des résultats de la formule plus tard dans le processus - <i>Les estimations peuvent entraîner un sentiment de droit acquis ou décourager l'ambition</i> 	<ul style="list-style-type: none"> + La mesure du niveau de financement indicatif est potentiellement meilleure + Évite un sentiment de droit acquis du candidat et encourage l'ambition - <i>Niveau de financement indicatif pas aussi transparent</i> 	<ul style="list-style-type: none"> + La redistribution entre des propositions regroupées permet des choix d'investissement stratégiques + Évite un sentiment de droit acquis du candidat et encourage l'ambition - <i>Niveau de financement indicatif pas aussi transparent</i>
Respect des calendriers et de la situation de chaque pays	<ul style="list-style-type: none"> + Les candidats entament la procédure au moment qu'ils choisissent (permet l'alignement sur leurs cycles nationaux de planification) 		<ul style="list-style-type: none"> - <i>Les créneaux de candidature restreignent l'alignement sur les calendriers des pays</i>
Centrage sur la charge de morbidité et la capacité de paiement, tout en restant mondial	<ul style="list-style-type: none"> + S'appuie sur une méthodologie fondée sur la charge de morbidité et la capacité de paiement, avec des niveaux de financement indicatifs qui assurent un fort alignement entre ces critères et la composition du portefeuille + Les ajustements qualitatifs au-delà de la charge de morbidité/capacité de paiement fournissent des outils pour trouver le bon écart par rapport à la formule d'allocation 		<ul style="list-style-type: none"> + <i>S'appuie sur une méthodologie fondée sur la charge de morbidité et la capacité de paiement</i>
	<ul style="list-style-type: none"> + <i>Toutes les démarches, notamment l'allocation pour les populations les plus exposées, préservent le caractère mondial du portefeuille</i> 		
Simplicité	<ul style="list-style-type: none"> + Les candidats ne doivent pas fixer de priorités dans les scénarios budgétaires de la note conceptuelle - <i>La souplesse des niveaux de financement pourrait rendre les choses complexes</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Les candidats devraient préparer un budget plus complexe</i> - <i>Si le financement indicatif n'est communiqué qu'après le Comité technique, il pourrait falloir un examen complémentaire</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Examens complémentaires éventuellement requis de la part du Comité technique</i> - <i>Complexité de la gestion des ressources sans les créneaux de catégories</i>
	<ul style="list-style-type: none"> + <i>Durée de subvention plus longue (trois ans) et dialogue davantage volontariste avec le Secrétariat, ce qui donne plus d'assurance aux pays quant aux niveaux de financement dès lors que les subventions sont approuvées</i> 		
Demande pleinement exprimée	<ul style="list-style-type: none"> + Toutes les options permettent aux candidats d'exprimer pleinement leur demande dans la note conceptuelle + L'écart probable entre les demandes de qualité et les financements disponibles conduirait à l'établissement d'une liste d'attente financée lorsque des ressources supplémentaires sont disponibles (que ce soit du Fonds mondial ou d'autres sources) 		
	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Connaître à l'avance le financement indicatif pourrait brider l'ambition des candidats</i> 	<ul style="list-style-type: none"> + Évite de mettre des limites précoces aux demandes de financement des candidats 	

Figure 6 – Analyse succincte des avantages et inconvénients des trois options

SIXIÈME PARTIE : AUTRES CHOIX POLITIQUES

- 6.1 Les choix présentés ci-dessous pourraient s'intégrer dans n'importe laquelle des options de modèle d'investissement exposées ci-dessus, car ils n'en altèrent pas l'architecture de base.

Options pour des types de propositions de base

- 6.2 Le Comité a eu une première discussion sur les différences entre les propositions fondées sur les stratégies nationales, telles qu'envisagées dans la *Stratégie* du Fonds mondial, et d'autres qui n'adopteraient pas cette démarche. Il faudrait que le Secrétariat affine le travail sur ce point de manière étayer les débats menés par le Comité et le Conseil d'administration.
- 6.3 Le Président du Comité de la stratégie, des investissements et de l'impact a évoqué une approche qui ferait la distinction entre deux types fondamentaux de notes conceptuelles. Cette démarche fonctionnerait avec n'importe laquelle des options présentées dans le présent document de la façon suivante :
- a. Notes conceptuelles fondées sur les stratégies nationales : Il s'agirait de la filière de prédilection pour la plupart des pays.
 - b. Propositions fondées sur un projet : Ces propositions, au champ d'action plus restreint, conviendraient aux populations les plus exposées, aux pays en transition, aux propositions régionales et émanant d'organismes autres que des instances de coordination nationale, ainsi qu'aux pays dont la stratégie nationale doit être fortement améliorée.

Durée des allocations de crédits

- 6.4 Dans toutes les options présentées ci-dessus, le modèle pourrait avoir une durée d'une ou plusieurs années :
- a. Pour une durée d'un an, les allocations de crédits n'utiliseraient que des actifs disponibles et non engagés.
 - b. Pour une durée de plusieurs années, les calculs pourraient intégrer des actifs tant engagés que non engagés.

Pouvoir décisionnaire pour les allocations de crédits au niveau des pays

- 6.5 L'approbation définitive au niveau des pays pour toutes les options du présent document pourrait être confiée au Secrétariat ou s'appuyer sur une autre structure de gouvernance :
- a. Le Comité exécutif de direction du Secrétariat pour prendre lui-même les décisions en se fondant sur la connaissance des bénéficiaires qu'ont les équipes de pays ;
 - b. Des partenaires pourraient contribuer à la prise de décision, à l'instar de ce qui se fait actuellement dans le Groupe chargé de la phase 2 pour évaluer la reconduction des subventions.

SEPTIÈME PARTIE : POINT DE VUE DU SECRÉTARIAT

- 7.1 Parmi les options présentées, la préférence du Secrétariat va à l'option A. Bien que n'étant pas le choix premier, l'option B resterait alignée sur les objectifs stratégiques du Fonds mondial.
- 7.2 Selon l'analyse qu'en fait le Secrétariat, les options A et B renforceraient toutes deux la souplesse, la prévisibilité et le centrage stratégique. En outre, elles favoriseraient nettement d'autres changements fondamentaux proposés, en particulier l'amélioration marquée de la façon dont les maîtres d'œuvre sollicitent des crédits, ainsi que les réformes administratives en cours pour créer des subventions plus efficaces. Le Secrétariat estime que l'option C préserverait certaines des caractéristiques de l'actuel système des séries et serait moins susceptible de donner des résultats probants autour de certains objectifs clés définis dans la nouvelle *Stratégie*, comme un renforcement de la prévisibilité et de l'alignement.